

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

gestion

Question écrite n° 77409

### Texte de la question

M. Bernard Gérard attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur la problématique des logements occupés pour utilité de service. Dans le cadre de la réforme générale des politiques publiques, un certain nombre de dysfonctionnements avaient pu être constatés et, face à cette situation, le Gouvernement avait décidé, à l'automne 2009, de remettre de l'ordre dans ce dispositif. Il lui demande, par conséquent, de lui préciser les mesures qui ont, depuis, été prises et les résultats attendus.

## Texte de la réponse

Les grandes lignes de la réforme des concessions de logement ont été exposées lors de la présentation du projet de loi de finances pour 2010, le 30 septembre 2009. Il existe actuellement deux catégories de concessions de logement : les logements par « nécessité absolue de service » (NAS) sont attribués à titre gratuit aux agents qui ne peuvent accomplir normalement leur service sans être logés sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Les logements par « utilité de service » (US), qui sans être absolument nécessaire à l'exercice de la fonction, présentent un intérêt certain à la bonne marche du service. La révision des modalités d'attribution des logements vise à recentrer le régime des concessions de logement par NAS sur les seuls agents pour lesquels cette attribution représente un dispositif légitime. Aussi, il serait mis fin au régime des concessions de logement par US. Les logements domaniaux seront cédés ou reconvertis en bureau et les prises à bail résiliées. Lorsque la transformation des logements en bureaux ne se justifie pas, les logements seront loués dans les conditions de marché par application d'une convention d'occupation précaire. Les dispositions précises sont en cours d'élaboration. Lorsqu'elles auront été prises, les instructions nécessaires seront adressées par la direction générale des finances publiques (DGFiP) à son réseau pour leur mise en oeuvre et mettre ainsi un terme aux situations dénoncées par les auteurs de la question.

#### Données clés

Auteur : M. Bernard Gérard

Circonscription: Nord (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 77409

Rubrique : État

Ministère interrogé: Budget, comptes publics et réforme de l'État Ministère attributaire: Budget, comptes publics et réforme de l'État

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 avril 2010, page 4601 Réponse publiée le : 1er juin 2010, page 6066